

Abolition du programme de procréation assistée

**« Une décision à l'encontre de la médecine et des familles »**

**Montréal, le 28 novembre 2014** – L'Association des couples infertiles du Québec (ACIQ) déplore l'intention du gouvernement du Québec d'abolir le programme de procréation assistée (PMA) du régime de l'assurance maladie en retirant la couverture de la fécondation in vitro (FIV) et de mettre en place un crédit d'impôt. Les patients sont donc tenus responsables de leur condition médicale et des coûts du programme. Enfin, par cette mesure le gouvernement sous-entend son incapacité à gérer rigoureusement ce programme.

« Avec l'annonce d'aujourd'hui, le gouvernement considère que l'infertilité n'est pas une condition médicale suffisamment importante pour que les soins de dernier recours, la FIV, soient couverts par la Régie de l'assurance maladie » déclare d'emblée la présidente de l'ACIQ, madame Virginie Kieffer. À l'instar de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>1</sup>, l'ACIQ croit que l'infertilité est une maladie du système reproductif et non un choix. Notons que certaines maladies mènent à l'infertilité telle que le cancer, les maladies inflammatoires et l'endométriose.

En maintenant la couverture publique de l'insémination artificielle, le gouvernement risque de perdre les acquis de réduction de naissances multiples et soutient financièrement la procédure dont les taux de succès sont les plus faibles. « Il semble que ce projet de loi ne s'appuie sur des données médicales probantes et nous permet de croire que les coûts en soins anténatals et postnatals iront en augmentant » observe la présidente de l'ACIQ.

Cette intention ignore également la réalité démographique du Québec d'aujourd'hui et de demain. « Alors que le Québec commence à ressentir les effets du vieillissement de la population, chaque naissance est importante afin d'atténuer la transition démographique que nous traverserons au cours des prochaines décennies. Nous devons atteindre le nécessaire équilibre entre les impératifs du court terme et les défis du moyen terme » affirme Mme Kieffer.

Une récente étude chiffrait l'apport des cohortes issues de la PMA à plus de 70 millions de dollars annuellement au pic de leur vie professionnelle et au moment où les besoins de main d'œuvre seront les

---

<sup>1</sup> <http://www.who.int/reproductivehealth/topics/infertility/definitions/en/>

plus criants. « Les patients pour qui la FIV est nécessaire se font dire que leur participation à la régénérescence de la population n'est pas nécessaire » soutient enfin Mme Kieffer.

L'ACIQ a pris acte des recommandations du Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) et de la réalité budgétaire du Québec et met de l'avant des propositions qui pourront générer des économies et préserver l'objectif premier du programme : procurer les soins nécessaires aux patients infertiles y compris ceux dont la FIV demeure la seule option. « Tout comme les Pays-Bas et la Suède, le Québec devrait rendre obligatoire un diagnostic médical d'infertilité. Ces deux pays ont mis en place cette balise sans exclure les couples de même sexe. Nous pensons que cette mesure recentrerait le programme de PMA au cœur de champ de la médecine tout en maintenant les valeurs d'ouverture et d'égalité de notre société » explique la présidente de l'ACIQ.

L'ACIQ demeure ouverte à une contribution financière modeste des patients tout en préservant la couverture de la RAMQ pour la FIV. « Nous croyons que le financement public permet de s'assurer du respect des bonnes pratiques et permet de protéger des patients parfois en position de vulnérabilité » affirme Mme Kieffer.

Le gouvernement peut effectuer les changements requis et mettre en place les balises nécessaires afin de contenir les coûts et gérer rigoureusement le programme de PMA tout en maintenant la couverture publique de la FIV. En se retirant, le ministère de la Santé et des Services sociaux lance le signal que l'infertilité est d'abord et avant tout une condition sociale. L'ACIQ entend continuer à porter la voix et faire connaître la réalité des personnes pour qui l'infertilité débute avec un diagnostic médical.

#### **À propos de l'Association des couples infertiles du Québec**

Fondée en 2005, l'Association des couples infertiles du Québec (ACIQ) a pour mission de représenter et de promouvoir les intérêts des couples infertiles du Québec afin que ceux-ci puissent recevoir un service de qualité et équitable. L'ACIQ se veut également une ressource pour les couples qui traversent la dure réalité de l'infertilité et qui ont besoin d'aide, de support et d'information.

Source :

Virginie Kieffer Balizet

Présidente

Association des couples infertiles du Québec

T. 514.561.4558